

# Compte rendu du Conseil Municipal du 06 Mars 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h45 sous la présidence de M. Jean-Marc SARDAT, Maire de la Commune.

Présents : Mmes et MM Jean-Marc SARDAT, Jacques BLANCHARD, Gilles PEYVEL, Françoise FAURE, Jacqueline ANGLARD, Rémi GARDÈS.

Absent représenté : M Gérard LÉGER pouvoir à Mme Françoise FAURE.

Absents non-représentés : Mme Frédérique BARRÉ et MM Hervé TRUCHARD, Guy NICOLAS, Gérard BERGER.

Secrétaire de séance : Rémi GARDÈS.

Lecture du compte rendu du conseil municipal précédent et approbation à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen des sujets suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Approbation du compte administratif communal 2019 :

Le 2° adjoint, M Gilles PEYVEL présente les résultats du compte administratif pour l'année 2019.

Les chiffres sont le bilan de la comptabilité de la Commune.

L'investissement présente un bilan positif de 42 454.89 €

Le fonctionnement présente un bilan positif de 230 438.17 €

Vote à l'unanimité. (6).  
Le Maire ne votant pas.

- Approbation du compte de gestion communal 2019 :

M le Maire Jean-Marc SARDAT présente les résultats du compte de gestion de l'année 2019.

Ces chiffres sont le bilan de la comptabilité tenue par la trésorerie (constant l'amélioration continue de la gestion depuis 2014).

L'investissement présente un bilan positif de 42 454.89 €

Le fonctionnement présente un bilan positif de 230 438.17 €

Le compte de gestion et le compte administratif sont identiques.

Vote à l'unanimité. (7).

- Affectation du résultat de fonctionnement 2019 :

L'excédent de 230 438.17 € est affecté à la section de fonctionnement au futur budget 2020.

Vote à l'unanimité. (7).

- **Mise en place d'une campagne de stérilisation de la population féline de la commune :**

M le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la clinique vétérinaire de le Bolène à Saint-Bonnet-le- Château pour la stérilisation des chats. L'Association 30 Millions d'Amis prend en charge une partie du coût de chaque intervention. Il est décidé que les individus adultes seront prélevés puis stérilisés avant d'être réintroduits conformément aux articles de lois encadrant le statut des chats libres. Les individus juvéniles seront placés à l'adoption par le biais du Chenil des Pins du Chambon-Feugerolles.

Les crédits sont ouverts à hauteur de 1000 € pour l'année 2020. L'enveloppe couvrira les frais vétérinaires et les frais de refuge jusqu'à épuisement des fonds.

Vote à l'unanimité. (7).

- **Convention avec le chenil des pins :**

M le Maire présente au Conseil Municipal la convention avec le Chenil des Pins. Compte tenu des facilités et du coût de ce service, le Conseil Municipal valide le partenariat.

Vote à l'unanimité. (7).

Séance levée à 19h45

**Questions diverses :**

Néant

**Le secrétaire :**

Rémi GARDÈS

**Le Maire**

Jean-Marc SARDAT